



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8324^e séance

Mercredi 8 août 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M ^{me} Pierce	(Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Lie Cheng
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M ^{me} Gueguen
	Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
	Kazakhstan	M. Umarov
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M. Radomski
	Suède	M. Vaverka

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/677)

Dix-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/683)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité (S/2018/677)

Dix-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2018/683)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de l'Iraq à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les orateurs suivants à participer à la présente séance : M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq; M. Philip Spoerri, Chef de la délégation auprès de l'Organisation des Nations Unies du Comité international de la Croix-Rouge; et Mme Suzan Araf Maroof, de la Women Empowerment Organization en Iraq.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/677, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) du Conseil de sécurité, ainsi que sur le document S/2018/683, qui contient le dix-neuvième rapport présenté par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Kubiš.

M. Kubiš (*parle en anglais*) : Après les élections législatives du 12 mai, les plaintes formulées et la possibilité d'une fraude électorale et d'une mauvaise gestion ont conduit à la décision de procéder à un décompte manuel partiel des suffrages. La situation a été rendue un peu plus complexe encore par les manifestations populaires, qui ont commencé le 8 juillet dans la province de Bassora et se sont étendues à d'autres provinces à prédominance chiite du sud du pays et à Bagdad. Les manifestants sont pour la plupart des jeunes qui se plaignent de l'absence de

services de base, des coupures d'électricité, du manque d'emplois et de la corruption généralisée. Toutefois, leurs messages sont rapidement devenus de plus en plus politisés, accusant les dirigeants nationaux et les Gouvernements successifs d'avoir négligé les besoins de la population et la justice sociale, exprimant leur mécontentement profond et croissant à l'égard de la vieille classe politique et du système traditionnel fondé sur des quotas sectaires, qu'ils jugent corrompus, dysfonctionnels et sclérosés, et déplorant l'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de l'Iraq. Il convient de noter que la plupart de leurs exigences sont les mêmes que celles qui avaient été exprimées lors de la vague de manifestations qui avait agité les provinces majoritairement sunnites il y a quelques années.

Le dirigeant de l'Alliance du Fatah, Hadi el-Amiri, a reconnu publiquement que les dirigeants politiques avaient déçu le peuple, confirmant une nouvelle fois la nécessité de réformer le processus politique et de créer un gouvernement de services et non un gouvernement de privilèges pour les partis politiques. Le chef de la Coalition Sa'iron, le chef religieux Moqtada Sadr, qui, pas plus tard qu'en 2016, avait lui-même été à la tête de manifestations populaires de masse à Bagdad dont les revendications étaient similaires à celles exprimées aujourd'hui, a appelé avec insistance à la suspension des pourparlers sur la constitution du gouvernement jusqu'à ce que les exigences légitimes des manifestants soient satisfaites. La faiblesse historique de la participation aux élections législatives du 12 mai, auxquelles environ 60% d'électeurs inscrits n'ont pas participé, avait déjà envoyé un signal net de mécontentement en ce qui concerne la gestion actuelle des affaires publiques.

Le 27 juillet, dans son sermon du vendredi, l'autorité religieuse suprême, le grand ayatollah Ali al-Sistani, a appelé à la constitution rapide d'un futur gouvernement, composé de membres compétents et honnêtes, et d'un Premier Ministre qui devra être assez déterminé et courageux pour lutter contre la corruption financière et administrative qui est la cause profonde de la plupart des problèmes de l'Iraq. Le nouveau Premier Ministre devra faire preuve d'autorité et prendre en charge son gouvernement. La nouvelle Chambre des députés devra quant à elle abolir les privilèges et amender les lois qui ne garantissent pas la justice et l'égalité au peuple. L'ayatollah al-Sistani a averti que si le nouveau Gouvernement ne respectait pas ses engagements et n'honorait pas son programme de réformes, ou si la nouvelle Chambre des députés ou la magistrature n'agissaient pas de façon appropriée, le peuple, appuyé

par toutes les forces du bien dans le pays, n'aurait d'autre choix que de recourir à d'autres moyens pour imposer sa volonté aux responsables.

Le 30 juillet, le Premier Ministre Al Abadi a rencontré à Bagdad le Premier Ministre du Gouvernement de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani. Ils ont eux aussi souligné la nécessité d'accélérer la constitution du nouveau Gouvernement et de régler toutes les questions en suspens entre Erbil et Bagdad, sur la base de la Constitution iraquienne.

Je note avec satisfaction que le Premier Ministre Al Abadi a déployé des efforts considérables pour faire en sorte d'apporter des réponses rapides et adaptées aux exigences populaires légitimes, apportant un soulagement temporaire aux populations qui vivent dans des conditions difficiles. Toutefois, ces mesures restent insuffisantes pour répondre de manière substantielle aux besoins et aux préoccupations du peuple.

J'exhorte les dirigeants politiques à écouter la voix du peuple et à accélérer le processus de constitution d'un gouvernement patriote, sans exclusive et non sectaire, dirigé par un Premier Ministre fort et autonome, qui donnera la priorité aux réformes politiques, économiques et sociales, aux investissements, à la création d'emplois, à la réconciliation, à la justice, à l'égalité, à la responsabilisation et à la bonne gouvernance, notamment à la lutte contre la corruption; qui placera toutes les formations armées sous le strict contrôle de l'État et luttera résolument contre les milices et les groupes criminels insubordonnés; et qui garantira la souveraineté totale et la véritable indépendance de l'Iraq, libre de toute ingérence étrangère.

D'après la loi électorale amendée le 6 juin, le conseil des juges, qui était chargé de superviser le processus électoral, a adopté des modalités pour le décompte des bulletins ayant fait l'objet de plaintes ou d'allégations de fraude, conformément à l'arrêt de la Cour suprême fédérale du 21 juin. Le 6 août, le conseil des juges a annoncé que le recomptage manuel avait été achevé, ce qui a permis de compiler les résultats pour générer les résultats provisoires des élections. Tout au long du processus, une équipe d'observateurs électoraux de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), épaulée par des experts du Programme des Nations Unies pour le développement, a assuré la surveillance du recomptage et fourni conseils et assistance. Je me félicite de la bonne organisation du recomptage, qui s'est déroulé de manière ordonnée, transparente et crédible. Je félicite le conseil des juges de son travail

impartial et pratique. Je salue le dévouement et le professionnalisme de tout le personnel chargé du recomptage, notamment la Haute Commission électorale indépendante et le personnel judiciaire. Le recomptage a accru la confiance du public vis-à-vis du processus électoral et des résultats du scrutin.

La Représentante spéciale adjointe du Secrétaire général chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale, Alice Walpole, et moi-même nous sommes entretenus avec de nombreux dirigeants politiques, des femmes, des représentants des minorités et des acteurs de la société civile afin de promouvoir la participation effective des femmes à la vie politique, économique et sociale et, en particulier, leur représentation au plus haut niveau dans les structures politiques et décisionnelles, y compris au sein du futur Gouvernement et à la Chambre des députés. Le 31 juillet, la MANUI a rencontré des membres de l'équipe nationale afin d'examiner les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action national iraquien relatif à la résolution 1325 (2000), notamment en ce qui concerne l'absence d'un budget spécifique pour appuyer les activités menées au titre du plan. Je suis très heureux de signaler que M^{me} Suzan Araf Maroof, qui est assise à côté de moi, a participé activement à cette réunion.

La semaine dernière, la MANUI a facilité l'organisation d'une réunion avec des femmes dirigeantes, des militantes de la société civile et des femmes élues pour adopter une stratégie consolidée des revendications des femmes en faveur de l'inclusion de la problématique hommes-femmes et de l'égalité des sexes dans le programme du Gouvernement. Les recommandations sont annexées aux notes de mon exposé. Cette semaine, la Représentante spéciale adjointe Alice Walpole a présidé une réunion de l'ONU avec des femmes iraquiennes qui devraient siéger à la prochaine Chambre des députés. Ces femmes politiques iraquiennes ont décidé de travailler au-delà des lignes partisans. Elles ont ainsi créé pour la première fois un groupe de femmes parlementaires ainsi que des plateformes de femmes pour contribuer à l'élaboration de politiques et de stratégies gouvernementales visant à accroître la participation et la représentation des femmes dans la vie politique et à favoriser l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les processus parlementaires.

Le 19 juillet, la Représentante spéciale adjointe chargée des affaires humanitaires et Coordonnatrice du développement, M^{me} Marta Ruedas, a convoqué une réunion du Forum pour la coopération en matière de

développement à Bagdad, au cours de laquelle 61 projets de l'équipe de pays des Nations Unies, qui sont prêts à être financés au travers du Programme de relèvement et de résilience d'1 milliard de dollars, ont été présentés à une vingtaine de partenaires internationaux. J'exhorte les États Membres à appuyer l'Iraq en accélérant la tenue des engagements qu'ils ont pris au Koweït en février.

Un an après la libération de Mossoul, les équipes de déminage du Service de la lutte antimines ont retiré 43 700 engins explosifs dans la ville, y compris 1 000 engins explosifs improvisés. Le Mécanisme de financement pour la stabilisation en Iraq du Programme des Nations Unies pour le développement a continué d'appuyer 2 361 projets, dont plus d'un millier ont pu être menés à bien dans cinq provinces. Depuis janvier, plus de 684 000 personnes déplacées sont rentrées chez elles, alors qu'au 15 juillet, il restait un peu moins de 2 millions d'Iraqiens déplacés.

Le climat sécuritaire et de protection demeure instable, ce qui pose de graves risques de protection aux civils iraqiens. Les enlèvements, les disparitions, les détentions, les risques accrus de violence sexuelle et sexuelle et les violations des droits de l'enfant se poursuivent. Pour beaucoup, une combinaison de ces facteurs a entraîné des déplacements secondaires ou à répétition. Au 24 juillet, les donateurs avaient versé 324 millions de dollars au plan d'aide humanitaire, ce qui représente 57 % des besoins du plan. Afin de garantir que l'assistance indispensable aux communautés vulnérables sera disponible, je lance un appel aux donateurs pour qu'ils continuent d'accorder leur aide généreuse à ce plan.

Les manifestations qui se poursuivent dans les provinces du sud ont mis en lumière leurs besoins sociaux, économiques et de développement qui ont longtemps été négligés. L'équipe de pays des Nations Unies en Iraq est en train d'élaborer une stratégie et des programmes pour renforcer son aide. Qui plus est, il est prévu que la pénurie d'eau dans les cinq provinces du sud va s'aggraver dans les mois à venir, ce qui exposera environ 25 % des 2 millions de personnes qui y vivent au risque de pénurie d'eau, de maladies transmises par l'eau et de déplacement. Étant donné que l'Iraq, la Turquie, la Syrie et l'Iran partagent des ressources en eau, je les exhorte à renforcer leur coopération aux fins de la gestion efficace des ressources hydriques.

Si des résultats tangibles dans la recherche des Koweïtiens portés disparus n'ont pas encore été obtenus, le Ministère iraquien de la défense continue de mener des missions d'exploration et d'excavation

et de déployer des efforts pour identifier de nouveaux témoins. Le 25 juillet, une nouvelle session du mécanisme tripartite a eu lieu au Koweït. Les appels répétés lancés à la communauté internationale ont amené les États Membres qui possédaient des images satellite des années 1990 et 1991 à fournir des informations susceptibles d'aider à identifier les sites d'inhumation. Cependant, l'achat de matériel de terrain, la fourniture d'une formation en matière de médecine légale, d'ADN et d'anthropologie aux équipes techniques iraqiennes et koweïtiennes, ainsi que le renforcement de leurs capacités restent un défi majeur et exigent une assistance accrue de la part de la communauté internationale. Je suis néanmoins heureux d'annoncer que les deux parties sont sur le point de s'entendre sur la date du transfert officiel d'un lot très important de biens koweïtiens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Kubiš de son exposé très instructif.

Je donne maintenant la parole à M. Spoerri.

M. Spoerri (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de donner au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) l'occasion de prendre aujourd'hui la parole devant le Conseil de sécurité sur une question qui est au cœur de notre mission et de notre mandat et au centre de tous les aspects de notre travail quotidien dans les conflits armés de par le monde. Mon exposé portera uniquement sur la question des personnes portées disparues depuis la guerre du Golfe de 1991 et sur les travaux de ce que l'on appelle le mécanisme tripartite, qui est présidé par le CICR.

En vertu du droit international humanitaire, les parties au conflit doivent veiller à prévenir les disparitions et déterminer le sort des personnes qui sont portées disparues. Dans les conflits armés, des gens disparaissent pour diverses raisons et leurs familles restent dans l'attente. La situation difficile des personnes portées disparues et les souffrances de leurs familles perdurent souvent longtemps après la fin d'un conflit. Le mécanisme tripartite est né à la suite du conflit armé international de la guerre du Golfe, qui a commencé avec l'invasion du Koweït par les troupes iraqiennes le 2 août 1990. Peu de temps après le conflit, l'Iraq, le Koweït et les membres de la coalition – l'Arabie saoudite, la France, le Royaume-Uni et les États-Unis – se sont réunis à Riyad, sous l'égide du CICR, et ont signé en avril 1991 un accord portant création de la Commission tripartite sur les personnes disparues.

La Commission tripartite, qui est composée de membres de la coalition, de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en tant qu'observatrice et du CICR en tant que Président de la Commission, a créé le Sous-Comité technique en décembre 1994 afin d'accélérer le processus de recherche. Les réunions de la Commission tripartite continuent d'être organisées deux fois par an, tandis que celles du Sous-Comité technique ont lieu cinq fois par an. Vingt-sept années se sont écoulées depuis la fin de la guerre du Golfe, 27 années depuis la première session de la Commission tripartite et 24 années depuis la création du Sous-Comité technique. À ce jour, 46 sessions de la Commission tripartite et 104 sessions du Sous-Comité technique ont été organisées dans un seul but – retrouver la trace des personnes toujours portées disparues du fait du conflit et apporter une réponse à leurs familles. Peu après le retrait des forces iraqiennes du Koweït, les parties au conflit se sont rencontrées et ont décidé de rapatrier les prisonniers de guerre et les détenus civils capturés ou arrêtés durant la guerre du Golfe.

Conformément à son mandat et à la résolution 686 (1991), le CICR a pris des dispositions aux fins du rapatriement général de plus de 70 000 Iraquiens de l'Arabie saoudite en Iraq. Il a également organisé le rapatriement de l'Iraq au Koweït de 4 000 Koweïtiens et prisonniers de guerre alliés et de plus de 1 300 détenus civils de nationalité koweïtienne, ou de civils originaires de pays tiers.

Après l'achèvement de cette phase, l'attention a été recentrée sur la recherche des militaires et civils toujours portés disparus. L'objectif était de résoudre les cas individuels grâce à un échange d'informations entre les membres de la Commission tripartite. Cependant, ce n'est qu'en 2003 que la recherche de sites d'inhumation, pour tenter de localiser, découvrir et rapatrier les restes des personnes toujours portées disparues, a commencé en Iraq, et par la suite au Koweït.

Depuis 2003, les restes de 373 personnes ont été découverts : 275 personnes en Iraq – à Amara, Karbala, Ramadi et Samaoua – et 98 au Koweït. Ces efforts ont bénéficié d'informations supplémentaires fournies par les États-Unis et le Royaume-Uni en 2010. Des missions d'excavation ont également eu lieu à Habbaniyah, Sakran, Najaf, dans d'autres sites situés à Ramadi, et enfin à Khamissiyé et Nassiriya, en Iraq, mais on n'a malheureusement pas retrouvé de restes humains.

Au total, 1 080 dossiers concernant des personnes disparues restent ouverts dans le cadre du mécanisme,

dont 371 signalées disparues par le Koweït et 700 par l'Iraq. En outre, 336 autres cas avérés de citoyens iraqiens disparus, qui ne relèvent pas de la compétence de la Commission tripartite, ne sont toujours pas réglés. Il convient de noter que ces cas ne constituent pas la totalité des dossiers concernant des personnes disparues, mais seulement ceux confirmés par le mécanisme.

En dépit de la poursuite des recherches, 14 années se sont écoulées depuis la dernière fois qu'ont été retrouvés les restes d'une personne koweïtienne portée disparue, et sept années depuis que les restes d'un Iraquien ont été découverts. Les efforts considérables et l'engagement de tous les membres n'ont pas donné de résultats tangibles. Des centaines de familles attendent toujours désespérément que leur soit apportée une réponse.

Le mécanisme tripartite a rencontré de nombreux problèmes. Le principal de ces problèmes est le temps qui s'est écoulé depuis la fin du conflit. Le passage du temps complique la recherche de témoins et la prise ou reprise de contact avec ceux-ci. Les changements intervenus dans la topologie des lieux limite la capacité de reconnaître et localiser les sites d'inhumation. Le mécanisme a perdu des archives, et il a été handicapé par la centralisation insuffisante des informations, des données ayant été dispersées entre les membres. Par ailleurs, le manque de matériel adapté a posé un problème majeur au mécanisme.

Pour faire face à ces problèmes de taille, le CICR a entrepris une analyse approfondie de toutes les informations disponibles, faisant appel à de nombreux experts et spécialistes en criminalistique, et il a établi un bilan détaillé de la situation et formulé des recommandations pour les travaux futurs. En 2017, le CICR a parachevé un bilan de ces conclusions dans son rapport intitulé « Le projet d'examen », qui contient une série de recommandations pour aller de l'avant, rationalise les processus de recherche et de récupération et met l'accent sur les pratiques optimales de criminalistique.

Sur la base de ces nouvelles recommandations, le travail de terrain et les missions d'excavation se poursuivront le 27 août prochain sur le site de Samaoua, qui est jugé prometteur. Les recommandations importantes figurant dans le rapport, notamment concernant la bonne utilisation des images satellites, guident la mise en œuvre optimale de ces missions. En dépit du fait qu'aucune exhumation n'a eu lieu ces dernières années, toutes les parties font preuve d'une énergie et d'un engagement renouvelés afin de revitaliser la Commission tripartite.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les membres du Sous-Comité technique et de la Commission tripartite, ainsi que la MANUI, de s'être chargés de faire la lumière sur le sort des personnes disparues ainsi que de leur coopération et de leur engagement dans le cadre du mécanisme tripartite et de sa mission humanitaire. Le CICR était et reste attaché à ce mécanisme et il n'épargnera aucun effort pour retrouver et récupérer les restes humains afin d'apporter des réponses aux familles des personnes disparues et de garantir leur droit à connaître le sort de leurs proches disparus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M. Spoerri de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Araf Maroof.

M^{me} Araf Maroof (*parle en anglais*) : Je remercie le Royaume-Uni de me donner l'occasion de représenter le groupe de travail intersectoriel iraquien pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en ma qualité de coordonnatrice à l'occasion de cette séance extrêmement importante. Nous sommes un organe intersectoriel qui a mis au point le premier Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) entre 2012 et 2014, et qui est responsable de sa mise en œuvre, de son suivi, de son évaluation et de l'établissement de rapports. Je tiens également à remercier les Pays-Bas et l'Initiative féministe du Partenariat euro-méditerranéen d'appuyer ma participation à la présente séance.

Aujourd'hui, je souhaite attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur la manière dont plusieurs crises qui ont frappé l'Iraq ont touché les femmes, la manière dont nous avons fait face à la situation en mobilisant des acteurs étatiques et non étatiques dans le cadre du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et enfin je mettrai l'accent sur ce qui reste à faire et soulignerai la nécessité de la coordination et de l'appui internationaux.

Des personnes déplacées aux rapatriés et aux réfugiés syriens, les chiffres indiquent que jusqu'à 8,2 millions d'Iraqiens ont besoin d'une protection et d'une assistance immédiates – la plupart d'entre eux étant des femmes que l'on empêche d'exercer leurs droits élémentaires et dont la sécurité et la protection ne sont pas assurées, et qui n'ont en sus pas accès aux installations, à l'eau potable et à l'assainissement. En Iraq, 91 % des camps sont gérés exclusivement par des hommes, ce qui empêche de répondre aux besoins des femmes de manière adéquate.

Le niveau de la violence sexuelle et sexiste demeure alarmant. Les femmes et les filles qui vivent dans des zones contrôlées par l'État islamique d'Iraq et du Levant sont exposées aux formes les plus extrêmes de violence, à savoir des enlèvements à des fins d'exploitation et d'esclavage sexuels, le viol et le mariage forcé, dans le but d'assujettir des communautés entières. Du fait de la culture et de la tradition patriarcales fermement ancrées, les victimes sont exposées à la stigmatisation et à la honte, qui s'ajoutent aux agressions qu'elles subissent, et continuent d'être marginalisées par leurs familles et leurs communautés à leur retour.

D'autre part, même si un travail considérable a été accompli par le mouvement des femmes, des lois discriminatoires restent en place et menacent la sécurité des femmes et le plein exercice de leurs droits. Des services de protection sont offerts aux femmes, notamment dans les camps de réfugiés, principalement par des organisations locales et internationales. Si ces organisations font de leur mieux avec leurs faibles ressources, des besoins considérables demeurent en matière de protection et d'accès aux services psychosociaux pour les plus vulnérables, en particulier les femmes et les filles.

L'effondrement du système de sécurité sociale a aggravé la situation socioéconomique des femmes, et le visage de la pauvreté est principalement féminin. Les femmes cheffes de famille, pauvres, sans travail, les veuves et les femmes déplacées n'ont pas accès aux ressources financières ni aux prestations sociales, notamment la sécurité sociale, les retraites et l'aide alimentaire.

La sécurité et les droits des femmes sont étroitement liés à leur participation et à leur rôle dans la prise de décisions. En dépit d'un quota de 25 % institué au Parlement et dans les institutions publiques, les femmes restent sous-représentées, voire absentes, dans les processus de prise de décisions, notamment au sein des partis politiques, car l'importance du rôle des femmes dans la prise de décisions n'est généralement pas acceptée. Cela s'explique par le poids des traditions, la dépendance économique des femmes vis-à-vis des hommes, la répartition inégale des responsabilités familiales et l'influence de l'extrémisme religieux sur la société.

Pour répondre aux besoins des femmes et filles les plus vulnérables, en 2012, les organisations de femmes de la société civile et des représentantes de 23 ministères et institutions publiques – 15 au niveau de l'État fédéral iraquien et huit au Kurdistan –, ainsi que des experts

juridiques et des députés, ont mis en place l'Équipe spéciale intersectorielle iraquienne qui a élaboré le Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). En 2014, l'Iraq est devenu le premier pays de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord à adopter un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et il est à présent le premier pays de la région à avoir rendu compte de l'application de son plan d'action national.

Selon toute probabilité, l'Iraq est également le premier pays où la société civile a été structurellement incluse dans l'ensemble du processus, ce qui permet aux voix de diverses organisations de femmes de la société civile dans tout l'Iraq et la région du Kurdistan d'être prises en compte, dans le cadre de l'Équipe spéciale intersectorielle. Cette large mobilisation des autorités, aux côtés de la société civile, dans les travaux concernant le programme consacré à la sécurité des femmes, est un modèle de collaboration et illustre à quel point elles comprennent que les femmes ne peuvent pas être laissées de côté ni considérées uniquement comme des victimes, et que les besoins des femmes doivent être abordés de manière globale, ce qui correspond à l'approche adoptée par le Plan d'action national.

Quelles sont aujourd'hui les priorités urgentes en matière de sécurité sur lesquelles nous avons besoin que le Conseil de sécurité coopère avec le Gouvernement iraquien?

La première est la protection sociale. Il nous faut mettre en place un système visant à élargir l'accès des femmes à un ensemble complet de services spécialisés – services relatifs à la violence sexiste et services gratuits de soutien psychosocial et juridique.

La deuxième porte sur la législation. Pour assurer leur protection et promouvoir leur participation, il faut travailler activement à la modification et à l'abrogation de toutes les lois discriminatoires envers les femmes. Il est prioritaire d'adopter une loi générale sur les violences faites aux femmes, afin d'ériger en infraction pénale toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles et de mettre fin à l'impunité des auteurs de tels actes.

La troisième priorité est la stabilisation. Malgré des efforts considérables, la stabilisation de l'Iraq ne pourra pas être instaurée si le programme femmes, paix et sécurité ne suscite aucune attention et n'y est pas associé, notamment en allouant un budget à la stabilisation et des ressources à la réalisation de cet objectif.

Quatrièmement, ce sont les moyens de subsistance. Les femmes, notamment lorsqu'elles sont réfugiées, déplacées ou résident dans des communautés d'accueil, doivent avoir accès à des programmes d'autonomisation et à des possibilités d'emploi, par exemple des formations professionnelles ou des programmes d'alphabétisation pour mettre fin à l'illettrisme, tout en gardant à l'esprit qu'elles supportent une double charge et subissent une stigmatisation sociale.

Cinquièmement, il faut soutenir la participation des femmes, depuis les processus de prise de décisions politiques de haut niveau jusqu'à la gouvernance locale, qu'il s'agisse de réconciliation ou de consolidation de la paix. Il faut créer des possibilités que les femmes dirigeantes aux niveaux national et local participent à la consolidation de la paix et facilitent la cohésion de leurs communautés.

Sixièmement, enfin, mais ce n'est pas le moindre point, l'Équipe spéciale élabore cette année le deuxième Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), afin de s'attaquer à ces lacunes et priorités.

Enfin, je voudrais souligner que l'Iraq a déployé des efforts considérables et sans équivalent s'agissant du programmes femmes, paix et sécurité, grâce à l'Équipe spéciale intersectorielle chargée du Plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Toutefois, dans ce contexte difficile, si nous voulons répondre efficacement aux multiples besoins des femmes et appuyer leur participation, sur un pied d'égalité, à la consolidation de la paix et à la société tout entière, le Conseil de sécurité, ainsi que l'ensemble de la communauté internationale, devront assurer une meilleure coordination, faire preuve d'un attachement accru aux droits de la femme, et fournir un appui financier et technique à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Nous espérons que le Conseil de sécurité renforcera ses travaux et sa coordination s'agissant du programme femmes, paix et sécurité en Iraq.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Maroof de son exposé très utile.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette importante séance. Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui, à savoir M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq et

Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), M. Philip Spoerri, Chef de délégation et Observateur permanent du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), et M^{me} Suzan Araf Maroof.

Il y a quelques jours, nous avons commémoré le vingt-huitième anniversaire de l'invasion et de l'occupation du Koweït par l'Iraq. C'était assurément un très triste et douloureux anniversaire. Cela fait 28 ans que le Conseil de sécurité s'emploie à remédier aux effets et aux répercussions de cette invasion. Il a adopté des dizaines de résolutions, et nombre d'obligations ont déjà été honorées. Néanmoins, la question des prisonniers koweïtiens et des Koweïtiens et nationaux d'États tiers portés disparus demeure une des questions humanitaires les plus importantes. Elle est abordée dans plusieurs résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 687 (1991), 1284 (1999) et 2107 (2013). Cette question reste une plaie béante dont souffrent toujours les familles des personnes disparues. Nous ne connaissons le sort que de 236 personnes sur les 605 encore portées disparues. Nous n'avons pas élucidé le sort d'un seul prisonnier ou disparu depuis 2004, et nous n'avons malheureusement réalisé aucun progrès à cet égard.

Nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Comité international de la Croix-Rouge, qui préside aux réunions du Sous-Comité technique du mécanisme tripartite. Nous exprimons notre gratitude et notre satisfaction au Gouvernement iraquien, représenté par son ministère de la défense, qui déploie des efforts très importants à cet égard. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et s'intensifieront dans le but de clore ce dossier humanitaire et de mettre un terme à la souffrance des familles des personnes disparues. Pour sa part, le Koweït n'a épargné aucun effort à l'appui de ces travaux.

Nous exhortons la MANUI à continuer de s'acquitter de son mandat en ce qui concerne la question des prisonniers koweïtiens, des Koweïtiens portés disparus et de la restitution des biens koweïtiens disparus, notamment les archives nationales, conformément à la résolution 2107 (2013). Dans ce contexte, nous appuyons le Représentant spécial dans l'exécution de son mandat et des tâches de la Mission s'agissant de fournir conseils et assistance au Gouvernement iraquien et d'appuyer le processus politique et les efforts de reconstruction. Nous sommes conscients de l'ampleur des défis auxquels l'Iraq est confronté et comprenons qu'il a besoin d'un soutien international pour assurer sa sécurité et sa stabilité économique et politique.

Nous saluons les résultats obtenus par le Gouvernement iraquien, ainsi que le fait qu'il a libéré des territoires qui étaient sous le contrôle de Daech. Nous nous félicitons de la tenue récente des élections parlementaires, et espérons que les consultations en cours entre les différents partis politiques seront couronnées de succès, de manière que l'Iraq puisse former un gouvernement d'entente nationale qui inclue toutes les composantes de la population iraquienne.

En tant que voisin de l'Iraq, le Koweït est déterminé à fournir appui et assistance à l'Iraq nouveau et à consolider nos relations dans tous les domaines, dans le but de surmonter les conséquences désastreuses des agissements du précédent régime, lesquels ont déstabilisé toute la région.

Le Koweït n'a ménagé aucun effort pour aider l'Iraq à faire face aux défis et aux menaces qui pèsent sur sa sécurité. Nous avons apporté un appui logistique à la coalition internationale contre Daech et contribué à alléger les souffrances humanitaires des Iraquiens déplacés à l'intérieur du pays. En coopération avec l'Iraq, l'ONU, l'Union européenne et la Banque mondiale, nous avons accueilli en février dernier une Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq et des zones qui ont été libérées de Daech.

Conformément aux directives de S. A. le Cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, nous avons décidé de fournir une aide d'urgence pour répondre aux besoins du peuple iraquien et améliorer la prestation des services dans les provinces du sud du pays, où des manifestations ont eu lieu tout récemment. Nous sommes convaincus que l'Iraq pourra sortir de cette situation difficile.

Nous voudrions renouveler nos remerciements à M. Ján Kubiš pour ses efforts en dépit des difficultés et des défis auxquels il a été confronté durant son mandat.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la tenue de la présente séance et des exposés de M. Ján Kubiš, de M^{me} Suzan Araf Maroof et de M. Philip Spoerri.

Nous sommes préoccupés par les manifestations qui se sont déroulées dans plusieurs villes iraquiennes, dont certaines ont été marquées par des violences, créant un climat de méfiance et d'instabilité. Nous sommes particulièrement inquiets du risque d'une nouvelle vague d'extrémisme et d'insurrection violente au moment où, après les élections importantes tenues en mai, il est impératif de former un nouveau gouvernement pour

répondre aux attentes légitimes des citoyens et faire face aux défis importants auxquels le pays est confronté.

Nous saluons les progrès réalisés en vue de la conclusion rapide du processus électoral, après le dépôt des plaintes et la conclusion du processus de recomptage manuel des votes, et en vue de la formation et de la consolidation d'un gouvernement à même de conduire le pays vers une paix pérenne. Nous soulignons qu'il est essentiel que la communauté internationale continue d'accompagner et d'appuyer le processus de reconstruction en Iraq.

Comme l'indique le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/677), nous insistons sur l'importance de la pleine participation des femmes et des jeunes à la formation et aux activités politiques du Gouvernement, ainsi qu'au processus de rétablissement de la confiance, tout particulièrement dans la région du Kurdistan.

Nous suivons avec intérêt les progrès accomplis en vue de la constitution de l'équipe chargée d'enquêter sur les atrocités criminelles commises par Daech, d'autant plus que des attaques et des meurtres de civils par des éléments résiduels des groupes terroristes continuent d'être signalés.

Nous soulignons que pour contrer efficacement cette menace, il faut s'attaquer à ses causes profondes et promouvoir la justice, l'état de droit et le développement inclusif et durable dans le pays. La paix doit conduire à une amélioration de la qualité de vie des populations. À cet égard, nous saluons les efforts entrepris aux niveaux national et régional avec l'appui de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et du Programme des Nations Unies pour le développement pour mettre en place des programmes d'assistance, de reconstruction et de développement. Nous nous félicitons en outre de la Stratégie de réduction de la pauvreté et du Plan national de développement pour 2018-2022, visant à une répartition plus équitable et plus efficace des recettes pétrolières entre les différentes régions du pays. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt la mise au point d'un nouveau plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, sur la base du programme de relèvement et de résilience proposé par le Secrétaire général à la Conférence internationale pour la reconstruction de l'Iraq, tenue au Koweït.

Nous estimons que les efforts visant à promouvoir le retour en toute sécurité d'un grand nombre de réfugiés sur leur lieu d'origine sont des plus importants. Néanmoins, à notre avis, il faut s'attacher également à

promouvoir les conditions permettant de leur garantir des moyens de subsistance et d'assurer leur bien-être. C'est pour cette raison que nous sommes préoccupés par la grave pénurie d'eau et ses incidences sur la santé, la désertification des terres arables et la sécurité, une situation qui est particulièrement grave dans la région de Bassora. Face à cette situation, il importe de prévenir l'émergence de conflits en prenant des mesures efficaces pour protéger les populations, en particulier les plus vulnérables. Il faut tout mettre en œuvre pour éviter que leur situation difficile ne soit exploitée par des extrémistes violents. Par ailleurs, nous appelons de nos vœux un règlement rapide de la question des Koweïtiens prisonniers et portés disparus.

Pour terminer, je voudrais saluer une fois de plus le travail accompli par M. Ján Kubiš et la MANUI, notamment en ce qui concerne les nouvelles tâches fondamentales qui leur ont été confiées dans le but de favoriser un dialogue politique ouvert à tous et la réconciliation interne. À notre avis, ces tâches revêtent la plus haute importance pour promouvoir l'édification d'une société iraquienne démocratique, juste et équitable.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Bahr Aluloom (Iraq) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Royaume-Uni pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Je tiens également à remercier la Suède pour l'excellent travail qu'elle a accompli pendant sa présidence du Conseil le mois dernier.

Je me félicite de l'exposé de M. Ján Kubiš, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et je remercie son équipe de son travail assidu et de ses efforts inlassables. Je voudrais également remercier M. Spoerri, Observateur permanent et Chef de la délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies, et M^{me} Suzan Araf Maroof, coordonnatrice de l'équipe nationale chargée de l'application de la résolution 1325 (2000). Nous tenons à féliciter toutes les organisations de la société civile pour leur action au sein de l'équipe nationale chargée de l'application de cette résolution. Il s'agit là d'une manifestation concrète de notre détermination à apporter le changement et à faire face aux défis auxquels nous sommes confrontés à la suite des décennies de tragédie que la société iraquienne a connues.

Mon gouvernement se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2421 (2018), qui a prorogé le mandat de la MANUI. Nous remercions les membres du Conseil de leur appui à la formulation d'un nouveau mandat, unique en son genre, au cours des 11 dernières années. Ce mandat appelle les parties concernées à apporter leur appui à l'Iraq pour répondre aux besoins de toutes les composantes de la société iraquienne, y compris les femmes et les jeunes, pour parvenir au développement durable et pour faire face aux changements climatiques. Nous sommes convaincus que la MANUI œuvrera de concert avec le Gouvernement iraquien pour répondre à ces besoins. Nous encourageons la MANUI à travailler en coordination et en coopération étroite avec d'autres organismes des Nations Unies en Iraq pour garantir la continuité des efforts et des progrès accomplis dans le cadre de l'action humanitaire, dans le domaine de la reconstruction et en matière de développement au niveau des communautés locales, du Gouvernement et de l'ensemble du pays.

Nous nous félicitons de la nomination de M. Karim Khan en tant que Conseiller spécial du Secrétaire général et Chef de l'équipe internationale chargée d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le génocide perpétrés par Daech. Nous lui souhaitons plein succès dans ces nouvelles fonctions qu'il a entamées le 6 août en Iraq, conformément à la résolution 2379 (2017), qui vise à appuyer les efforts entrepris par l'Iraq au niveau national pour amener les éléments du groupe terroriste Daech à répondre de leurs actes grâce à la collecte et à la conservation des éléments de preuve en Iraq, afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité à l'échelle mondiale, conformément aux lois nationales pertinentes. Nous soulignons notre appui aux efforts de M. Khan et notre engagement à lui fournir tous les moyens nécessaires pour garantir son succès. Nous espérons également que la communauté internationale appuiera son action et celle de son équipe.

Malgré les victoires militaires sans appel sur les terroristes de Daech, nous ne pouvons pas dire que Daech et d'autres réseaux terroristes ont été vaincus. La diffusion d'une idéologie takfiriste et extrémiste est la force motrice du terrorisme en Iraq et représente la plus grave menace à la sécurité nationale durant la période qui suit la victoire. Nous devons adapter notre stratégie de lutte contre le terrorisme pour combattre l'extrémisme et remédier à la décentralisation croissante de ces groupes, qui cherchent à étendre leur territoire et à se multiplier. La communauté internationale devra déployer de nouveaux efforts pour aider l'Iraq à

concevoir des stratégies authentiques et réalistes pour contrer l'expansion de ces groupes. Nous devons passer de l'affrontement militaire à une lutte nationale et mondiale aux niveaux de l'individu, de la société et de l'État, et ce, à l'échelle nationale, à l'échelle régionale et à l'échelle internationale, afin d'empêcher ces groupes d'étendre leur influence ou de se restructurer une fois de plus.

Les mines terrestres et les restes explosifs de guerre ont des conséquences sur la population iraquienne, et l'empêchent d'avoir accès aux services de base. Ces engins la mutilent, la paralysent et la tuent même, et c'est pourquoi nous nous attaquerons à tous les problèmes qui nous empêchent d'honorer nos engagements en ce qui concerne notre capacité technique et médicale d'aider les victimes et de garantir leur réadaptation physique. Nous avons besoin de ressources financières supplémentaires pour répondre à nos besoins urgents et croissants, compte tenu de la situation économique très difficile dans laquelle nous nous trouvons. Nous saluons les efforts de tous les partenaires et donateurs internationaux, et appelons la communauté internationale à intensifier ses efforts dans ce domaine.

Mon gouvernement, après avoir débarrassé son territoire des terroristes de Daech avec l'appui des États-Unis et des autres pays de la coalition internationale, ainsi que des pays amis et frères, a annoncé qu'il a l'intention de mettre en œuvre un plan de reconstruction dans les régions touchées par Daech et dans celles qui ont connu une interruption de leur développement et de leur construction économiques partout en Iraq.

Nous nous efforçons de stimuler le développement économique et avons adopté des politiques visant à renforcer la stabilité et la sécurité alimentaires pour réduire le taux de pauvreté dans le pays et donner des perspectives d'emplois aux jeunes, dans le cadre de nos futurs programmes visant à instaurer le développement et à engager des réformes. Il s'agit notamment du plan décennal et du plan quinquennal de développement 2018-2022, ainsi que de notre stratégie de réduction de la pauvreté. Notre objectif est de stimuler le secteur privé en adoptant une politique qui vise à renforcer le secteur industriel, afin de créer des emplois et d'encourager l'exportation de produits locaux dans le cadre des objectifs de développement durable tels qu'énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Nous donnons suite aux conclusions de la Conférence internationale du Koweït pour la reconstruction de l'Iraq. La reconstruction est tout aussi

importante que la lutte contre le terrorisme. L'Iraq se félicite à l'idée de bénéficier de l'appui de pays amis pour financer le programme de relèvement lancé par le Secrétaire général à la Conférence tenue au Koweït, qui vise à s'attaquer aux crises et aux causes qui favorisent la résurgence des organisations terroristes.

Mon gouvernement s'attache à mettre en œuvre le principe de l'alternance pacifique du pouvoir politique. Nous étions déterminés à organiser des élections législatives à la date prévue, le 12 mai. Le peuple iraquien a tiré de nombreux enseignements des élections. Il espère constituer un gouvernement pleinement représentatif, qui mette l'accent sur la promotion de la justice et qui renforce la démocratie et la bonne gouvernance, libre de tout népotisme ou de toute corruption. Après la validation officielle des résultats par la Cour suprême fédérale, les blocs politiques vainqueurs s'emploieront sans plus tarder à constituer un nouveau gouvernement national qui mettra en œuvre des réformes afin de faire profiter nos populations des abondantes ressources du pays.

Mon gouvernement appuie la liberté d'expression et les revendications populaires qui ont été exprimées dans le cadre de manifestations pacifiques et légales, et sans crainte. Le Gouvernement a donné des instructions claires aux forces de sécurité concernant la protection des manifestants civils, de sorte que les manifestations légitimes ne soient pas exploitées à des fins politiques pour semer la discorde en Iraq. Le Premier Ministre Haider Al Abadi a créé une cellule de crise sur la sécurité et les services qui vise à mettre en œuvre les mesures de développement adoptées par le Gouvernement en réponse aux revendications des manifestants du 14 juillet. Il s'agit notamment de l'allocation de ressources financières et de la création d'emplois dans les provinces de l'Iraq.

Le peuple iraquien a besoin d'une stabilité durable. Elle ne pourra être instaurée que si tous les acteurs s'emploient à trouver des solutions aux problèmes et aux difficultés auxquels se heurte le pays. Un certain nombre de femmes et d'enfants irakiens continuent de souffrir des conséquences négatives du terrorisme, en particulier ceux qui vivent dans des régions qui étaient précédemment sous le contrôle des terroristes de Daech. Leurs souffrances persistent en raison des problèmes de sécurité que connaît le pays. Mon gouvernement travaille sans relâche pour réintégrer dans la société les femmes et les enfants victimes de persécution et pour rapatrier dans leurs pays les enfants qui ont combattu

aux côtés de Daech, afin qu'ils ne soient pas la proie de l'extrémisme et de la traite.

Mon pays espère que l'ONU l'appuiera dans la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit en Iraq, signé entre les deux parties en 2016. Cela fournirait une plateforme pour une action collective des dirigeants religieux et tribaux et de la société civile.

Je voudrais également mentionner que la partie iraquienne, représentée par la Haute Commission d'enquête sur les allégations de violations des droits de l'enfant en temps de conflit armé, œuvre aux côtés de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, de la MANUI et de l'UNICEF pour élaborer un plan d'action conjoint visant à combattre les violations relatives au recrutement d'enfants.

Le Gouvernement iraquien a largement contribué à la préparation de son rapport national sur la mise en œuvre du Plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil. Nous sommes sur le point de nous atteler au deuxième Plan d'action national. Nous espérons que la MANUI nous offrira l'appui et les conseils dont nous avons besoin pour achever le premier rapport national et aplanir les difficultés qui empêchent la mise en œuvre du premier plan.

L'Iraq s'emploie à résoudre tous les problèmes en suspens avec les pays voisins et souhaite établir des relations diplomatiques équilibrées avec la communauté internationale. Nous espérons que l'Iraq pourra contribuer de manière décisive à la prospérité économique de la région, étant donné ses diverses ressources naturelles et son emplacement stratégique. Depuis 2003, les Gouvernements irakiens successifs respectent les principes de bon voisinage et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, tout en cherchant à résoudre les différends par des moyens pacifiques et à établir des relations de respect mutuel.

Mon gouvernement s'attache à honorer ses engagements, conformément à la résolution 2107 (2013). Il s'efforce d'élucider le sort des prisonniers et des personnes portées disparues qui sont ressortissants de l'État frère du Koweït ou de pays tiers. Nous œuvrons au rapatriement des archives et des biens nationaux du Koweït. Mon gouvernement a fait des progrès en ce sens et est en train de préparer un nouveau lot de biens koweïtiens, comprenant des enregistrements télévisés, des livres, une épée et un tableau de grande valeur.

Au nom de mon gouvernement et du peuple iraqiens, je voudrais remercier M. Ján Kubiš, qui a dirigé la MANUI ces trois dernières années et aidé l'Iraq durant une période difficile. Nous remercions à nouveau son équipe à New York et en Iraq des efforts qu'elle déploie pour aider l'Iraq. Nous remercions également les pays amis qui ont annoncé de nouvelles contributions pour mettre en œuvre des projets visant à améliorer les conditions de vie et la sécurité des Iraquiens. Tout cela démontre l'intérêt que la communauté internationale accorde aux efforts humanitaires et à la stabilisation de l'Iraq, ainsi que la conviction qui l'anime dans l'appui qu'elle lui apporte. Ce faisant, elle aide également les personnes déplacées et les communautés d'accueil en Iraq, et soutient le développement du pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie à nouveau chaleureusement nos trois intervenants. Il a été

particulièrement utile d'en apprendre davantage sur les progrès réalisés en lien avec la question des femmes et la paix et la sécurité en Iraq. L'Iraq est un leader régional à cet égard, mais il reste évidemment de nombreux défis. Nous remercions le Comité international de la Croix-Rouge de tout le travail important qu'il accomplit s'agissant des personnes portées disparues. Un très grand merci aussi au Représentant spécial et à son équipe de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq pour tous les efforts qu'ils déploient en faveur de la stabilisation de l'Iraq.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 heures.